BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 OCTOBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS; SAMEDI MATIN, 3 OCTOBRE.

A nos lecteurs.

L'abondance des annonces nous a contraints depuis quelques jours à laisser de côté le feuilleton. A partir d'aujourd'hui nous employons du papier d'un format plus grand, ce qui nous permettra de reprendre avec plus de régularité la publication de l'œuvre de Paul Féval, que nous terminerons bientôt.

EDITION DU DIMANCHE.

Nous ferons paraître demain matin, DIMANCHE, une édition extra qui se vendra dans les rues et dans nos bureaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery, No 203, rue de la Vieille-Levée—Fourneaux en terre.

Par le même, à midi, dans la rue des Magasins, No 54—Farine.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, rue Vieille Levee—Chaussures, linge fait et chapeaux.

Par J. B. Crozat, à la Bourse des Negociants et des Encanteurs—Deux lots de terre avec bâtisses; l'un encoignure Thalia et Liberty, et l'autre face à la rue Nouvelle-Levée.

Par Wm P. Vincent, à midi, dans la rue de la Douane, No 64—Coton.

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins No 54—Groceries, porc, provisions, eau de vie, whisky &c.

Par F. F. Trinchard, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42—Café, tabac, thé, amidon, &c.

Par J. P. Boisseau, à 11 heures, dans la rue St. Charles, No 74.—Meubles, tapis de velours et de Bruxelles, &c.—A onze heures, au coin des rues Magasins et Gravier—Groceries, provisions et liqueurs.

Par H. H. McLean, à onze heures, au coin des rues Magasins et Commune—Pommes de terre, café, savon, pois concassés, biscuits pilote, whisky, &c.

Nouvelles du Sud.

OBSTRUCTIONS DANS LE PORT DE CHARLESTON.

Sentiment des habitants de cette ville.

Nous lisons dans le *N. Y. Post* du 19:

Un jeune homme qui a été employé par les Rebelles en Virginie et dans la Caroline du Sud depuis le commencement de la rebellion, est arrivé à Philadelphie hier, en route pour Boston. Il a quitté Charleston juste avant le bombardement de la ville par le général Gilmore et il est venu au Nord par la voie de Richmond, Gordonsville, Staunton, Winchester et Martinsburg. Le Philadelphia *Inquirer* dit:

"Ce réfugié rapporte que la ligne de torpilles ne traverse pas tout le chenal et que la principale obstruction consiste en un immense treillis de cordes, dans la forme d'une échelle, qui s'étend dans tout le chenal. Quand un navire veut sortir du port, le fort Sumter est averti et le treillis est tiré d'un côté pour permettre le passage. Quand un navire veut entrer, il attend sous le fort Sumter que la même opération soit faite. Cette obstruction est soutenue par des barils de goudron. Il y a deux batteries flottantes bordées de fer, et seulement deux béliers cuirassés dans le port, le Chicora et le Palmetto State. Les Rebelles comptent beaucoup sur ces constructions navales pour la défense de Charleston.

"Relativement au sentiment du peuple sur l'incendie ou la reddition de la ville, il dit que la détermination générale des habitants est de laisser brûler Charleston plutôt que de rendre cette place au général Gillmore. Il ne s'y trouvait pas plus de 300 personnes non combattantes quand Gillmore y fit lancer des bombes chargées de feu grégeois."

LES SOLDATS DE COULEUR FAITS PRISONNIERS DEVANT CHARLESTON.

Nous lisons dans une correspondance de Charleston adressée le 29 au *Savannah Republican*:

J'ai oublié de dire dans mes lettres précédentes que les nègres prisonniers qui ont été livrés aux autorités de l'Etat par les autorités militaires, il y a quelques semaines, ont été traduits lundi devant la Cour pour être jugés suivant les lois de la Caroline du Sud. Sur la motion des avocats des deux côtés respectifs, l'affaire a été remise à mardi de la semaine prochaine. On a pris toutes les mesures pour assurer à ces nègres une défense complète et un jugement impartial. Le sentiment public ici est contraire à l'exécution rigide de la loi, et je ne serais pas surpris qu'il fut allégué pour leur défense qu'ils n'ont pas agi de leur plein gré mais sous la pression d'une force comminatoire, ce qui pourrait déterminer un verdict d'acquittement.

Les finances des Etats-Unis.

La lettre suivante est adressée au *Constitutionnel* par son correspondant habituel de Londres, John Wilkes. Elle indique la manière dont on envisage en Europe la situation financière des Etats Unis:

Londres, 28 août 1863.

Les finances des Etats Unis présentent le plus singulier phénomène. Les dépenses s'accroissent dans des proportions formidables; le revenu diminue plutôt qu'il n'augmente, le découvert s'accroît sans relâche, et cependant la circulation [*currency*], loin de souffrir de cet état de choses, semble s'améliorer graduellement. Ainsi la prime sur l'or qui, dans les premiers mois de l'année, se tenait entre 60 et 70 0/0 est tombée par des baisses successives a 25 1/2 0/0. Quant au change sur Londres, pour les traites à soixante jours, il se maintient encore à 169, ce qui s'explique par le ralentissement des affaires avec l'Europe.

Nous manquons de documents officiels sur l'écart existant entre les recettes et les dépenses du gouvernement fédéral, mais la progression de la dette publique nous est révélée par le *statement* de M. Chase, le ministre des finances. Le 4 mars 1861, jour de l'accession de M. Lincoln au pouvoir présidentiel, la dette totale des Etats Unis s'élevait à 74,985,299 dollars, un peu moins de 375 millions de francs. Aucune monarchie de l'ancien monde ne pouvait se vanter de régir les choses du gouvernement et de l'administration publique avec une économie semblable; aucune puissance de troisième ordre n'a fait un grand livre avec un passif aussi léger. Mais cet avantage dont les Américains du Nord étaient si fiers, et qu'ils attribuaient à la supériorité de leurs institutions, cet avantage devait se perdre au milieu des épreuves de la guerre civile.

En vingt-six mois, les Etats Unis ont plus emprunté et ils ont dépensé que l'Angleterre dans le même espace de temps lorsqu'elle avait à soutenir une guerre terrible contre la France, à soudoyer les coalitions européennes et la chouannerie en Vendée et en Bretagne; que la République française ayant à se défendre contre une agression universelle du dehors et les discordes civiles du dedans. Au 1er juillet 1863 la dette fédérale s'élevait à cinq milliards de francs en nombres ronds, soit un accroissement de quatre milliards 625 millions. Si à ce dernier chiffre nous ajoutons les arriérés dus aux fournisseurs de l'armée, aux constructeurs de navires pour compte de l'Etat, aux munitionnaires généraux et aux agens en Europe chargés par le gouvernement des achats d'armes et objets d'équipement militaire, nous ne pouvons évaluer ce dernier chapitre à moins de quatre ou cinq cents millions supplémentaires.

Quelle est la part de l'impôt dans cette vaste dépense? M. Chase ne le dit pas. Elle doit être très faible sans aucun doute, puisque le secrétaire des finances a tiré trois milliards 125 millions de sources autres que celles de la circulation, et un milliard environ au moyen du papier de circulation, soit ensemble quatre milliards 125 millions.

La facilité relative avec laquelle le ministre américain a pourvu aux nécessités du trésor, l'audace de ses combinaisons et leur succès renversent toutes les théories sur le crédit qui ont cours en Europe. En effet, l'émission du papier-monnaie était à peine passée dans la pratique que les économistes anglais les moins timorés déclaraient hautement que la république courrait à l'abîme et qu'une catastrophe financière était imminente. Cette prophétie ne s'est point réalisée. Téméraires en toutes choses, s'exagérant leurs ressources, ne regardant jamais en arrière et peu soucieux du futur, les Américains ont donné à leur dette publique les proportions colossales de leurs armées. Jeunes dans l'histoire, ils n'ont point, comme les peuples d'Europe leurs aînés, traversé ces périodes de sacrifices, de luttes et d'épreuves qui laissent après elles de profondes blessures à guérir et de lourds arriérés à combler.

L'Angleterre supporte bravement un passif de 20 milliards. Qu'est-ce qu'une dette du quart de cette somme pour une nation dont le territoire est d'une prodigieuse étendue, dont la population double en vingt ans, dont le génie entreprenant ne connait point d'obstacles et à qui l'avenir réserve une suprématie absolue sur le plus vaste des continents? Tel est du moins le courant sur lequel a flotté et flotte encore l'opinion publique aux Etats-Unis, tel est l'esprit qui anime les populations et leur fait envisager sans effroi le rapide accroissement du passif national.

Quelques symptômes fâcheux commencent cependant à se révéler. Les banques de New York qui dans le premier trimestre de l'année détenaient un capital numéraire de 350 millions de francs en moyenne, ont vu s'abaisser successivement ce chiffre, tombé aujourd'hui à 200 millions. L'or californien qui l'alimentait se détourne des grands ports fédéraux, de peur des corsaires confédérés, et s'embarque sur les steamers anglais qui l'amènent directement en Europe. Les envois de métaux précieux à Liverpool, Londres, le Havre, Brême et Hambourg s'accroissent notablement; les cargaisons de produits américains ne balançant plus celles des produits européens.

Une circonstance plus grave encore, et qui ne tardera point à exercer son influence sur le marché américain, c'est l'extrême abondance des récoltes en Angleterre et sur tout le continent. Or, pendant les deux premières années de la guerre civile, les Etats Unis ont vendu pour 8 à 900 millions de blé, farines et salaisons à l'Europe. Aujourd'hui, ce chiffre sera probablement réduit des 7/8es, et encore les vendeurs auront-ils à subir une perte sur l'ancien prix de 12 à 15 0/0. Il arrivera que tout ce que la république tirera d'Europe en marchandises ordinaires, en armes et munitions de guerre devra être couvert en espèces. Mais le seul numéraire qui entre dans les coffres du Trésor est celui que produisent les douanes, le gouvernement ayant décrété qu'il n'accepterait point le papier de circulation en paiement de ces droits. Or, la douane, malgré l'aggravation excessive du tarif Morrill, donne des résultats à peine égaux à ceux de l'ancien tarif, la contrebande s'exerçant sur une large échelle par la longue frontière du Canada et par celle de l'Orégon.

M. Chase a sans doute la ressource de nouvelles émissions de papier-monnaie et des bons du Trésor. Il peut encore demander au gouvernement de Washington une aggravation de l'impôt direct presque insignifiant sur tout le territoire de la république. Malheureusement, aux Etats-Unis, la taxe territoriale est tout aussi impopulaire que la conscription même, et, dans les districts agricoles, on verrait probablement se produire les mêmes scènes de résistance à l'autorité que celles qu'a ensanglanté New York le mois dernier.

Les Américains comptent, il est vrai, sur un triomphe définitif et prochain. Suivant leurs journaux, la sécession est aux abois. Charleston va tomber, et après Charleston Richmond. Privés d'un centre politique et de leurs boulevards militaires, les rebelles déposeront les armes et viendront à merci. Cette hypothèse démentie tant de fois par l'événement, se réalisât-elle, que les Unionistes ne seraient point au bout de leur tâche. Il ne leur faudrait pas moins de [illegible] pour occuper les provinces rebelles et y maintenir leur autorité qu'il ne leur en faut aujourd'hui pour protéger les villes et [illegible] aux armées sécessionnistes.

De quelque côté qu'on l'envisage, la situation politique est fort sombre aux Etats Unis et la situation financière ne l'est pas moins. Nous en jugerons mieux encore le mois prochain, parce qu'alors les nouvelles d'Europe auront appris à la communauté commerciale de New York le ralentissement inévitable de ses transactions avec nos marchés. Nous saurons sans doute aussi par quelles mesures nouvelles M. Chase se propose de subvenir aux nécessités croissantes du Trésor, et si l'esprit public le soutient encore dans des expédients financiers qui, en tout autre pays, auraient amené un profond bouleversement dans la fortune publique et le renversement certain des hommes politiques ses auteurs.

THEATRE D'ORLEANS — C'est demain que doit avoir lieu au Théâtre d'Orléans la représentation d'adieux de mademoiselle MAILLET. Cette artiste doit nous quitter prochainement pour aller débuter sur une autre scène, où l'attendent les succès dus à son talent et à son amour consciencieux de l'art. C'est à la Nouvelle Orléans que mademoiselle Maillet a fait son éducation dramatique et musicale et tous ceux qui l'ont vue et entendue ces dernières années ont pu se convaincre par la rapidité de ses progrès des heureuses dispositions dont la nature l'a douée. Comme comédienne elle a du naturel, de la finesse et du sentiment; comme chanteuse elle brille autant par le goût et la méthode que par la fraîcheur de sa voix. Ce sera une excellente acquisition pour le directeur qui l'a engagée.

Le programme du spectacle qu'elle a choisi pour sa représentation d'adieux se compose de *La Pie Voleuse*, drame historique en trois actes et quatre tableaux, dans lequel la bénéficiaire remplira le rôle d'Annette; du charmant opera-comique, *Les Noces de Jeannette*, dans lequel elle chantera le rôle de Jeannette; du vaudeville "*Un Fameux Numéro*" et d'un intermède musical, dans lequel elle chantera les couplets de *La Belle Bourbonnaise*.

Nous espérons que le public voudra donner à Mlle Maillet une dernière preuve des sympathies dont elle a su se montrer si digne à tous égards par son talent et par son dévouement à une nombreuse famille.

CHRONIQUE LOCALE.

CONDAMNATION—David Magee, dont la boutique a été fermée par ordre de la Cour prévôtale, a comparu, pour la seconde fois, devant le juge. On a prouvé qu'il tenait un établissement où les soldats buvaient un whisky qui les excitait au dernier degré. Il a été condamné à six mois de travaux forcés sur l'Ile aux vaisseaux et à y traîner le boulet.

—John Benton, jeune homme, que la police accusait d'être dangereux, a été renvoyé en prison.

ACCUSATION—J. B. Garr, arrêté par l'officier Boyce, est accusé d'avoir fait passer des marchandises en contrebande en dehors des lignes. L'interrogatoire aura lieu devant le juge Atocha.

FAUX BRUIT—On a beaucoup parlé, hier, d'un meurtre qui aurait été commis dans la partie supérieure de la ville, d'ossements, &c, &c, mais c'était un faux bruit.

RELACHÉ—Washington Cramer, soldat de la 1ere batterie de l'Indiana, qu'on avait accusé d'avoir tué un homme dans la cave de M. Kenner, sur la plantation de ce dernier, peu après l'arrivée des forces fédérales, a protesté de son innocence et comme il n'y avait pas de preuves contre lui, il a été renvoyé à sa batterie. Il était en prison depuis treize mois.

A L'ILE AUX VAISSEAUX.—John Connolly, vieille connaissance de Pat Higgins, cantinier au camp Parapet et qui a récompensé Higgins de son hospitalité pendant l'orage de lundi à mardi, en enlevant de sa poche un portefeuille dans lequel se trouvait une somme de six cent quatre-vingt dix piastres, a été jugé hier, déclaré coupable et condamné à un an de détention sur l'Ile aux Vaisseaux.

MM. Mandiverri et Seiler étaient chargés de la poursuite et M. Campbell de la défense.

EDITION D'HIER SOIR.

MOUVEMENTS DE KIRBY SMITH ET PRICE.

Le *Journal* de Memphis contient les nouvelles suivantes:

Nous apprenons que les rebelles, sous Price et Kirby Smith, quand ils ont retraité de Little Rock, se sont repliés sur Arkadelphia, dans le comté de Clark, au point où la rivière Ouachita commence à être navigable. C'est au Sud Ouest de Little Rock. Le pays à cet endroit est un terrain d'alluvion, il y a quelques collines où est Arkadelphia, mais la place n'est pas conservable pour s'y défendre, et l'ennemi sera, sans doute, aisément repoussé dans le Texas.

La *Prairie Rose* est arrivé mardi à Helena de la rivière Blanche. Il annonce que le remorqueur *Diurnal*, et le bateau à roues *Pike* ont donné sur des chicots et ont coulé dans cette rivière.

PROPOSITIONS DE PAIX.

Quelque envie que nous éprouvions d'avoir la paix à des conditions qui assurent notre existence indépendante, il serait extrêmement impolitique de la part d'un Etat confédéré de suggérer ou de mettre en avant des mesures qui tendraient à cette fin. De telles propositions venant de nous ne pourraient être regardées que comme des marques de faiblesse ou de lâcheté; elles nous vaudraient beaucoup de ridicule et causeraient notre ruine. Des propositions de paix doivent venir du Nord pour être admissibles, et pour avoir des chances de succès. Le Nord est le parti agresseur, il a commencé la guerre et lui seul peut y mettre un terme. Le Sud n'a rien à faire qu'à se battre ou à se rendre. Si le Sud est sur le point de se rendre, alors il serait bon de proposer un compromis, mais comme le Sud ne pense pas à se rendre, de telles propositions seraient vraiment honteuses pour ceux qui les mettraient en avant, et ne pourraient que nuire à notre cause. Elles devraient être traitées avec mépris par la presse et par le peuple. Un parti outragé et lésé ne peut jamais offrir la paix avec honneur. Il peut seulement les prendre en considération et les accepter si elles viennent du parti agresseur. Qu'il ne soit donc plus question de toutes ces propositions de paix, faites en dehors de notre législature ou sortant de son sein. Ceux qui en ont l'idée ou qui en parlent pour les favoriser devraient être mis en état de surveillance sévère. — *Lynchburg Republican.*

Les corsaires confédérés.

Sous ce titre, la *Patrie* a publié un article dont il a été fait mention dans les feuilles américaines. Nous en reproduisons toute la seconde partie:

Comprenant que le plus grand tort qu'il pouvait faire aux Etats du Nord était de mettre obstacle à des transactions commerciales qui les rendaient, à juste titre, si fiers, le gouvernement du Sud saisit tout d'abord, pour les envoyer sur l'Océan avec des lettres de marque, les cutters des douanes qui se trouvaient dans les eaux de la Confédération.

Mais le temps des voiliers était depuis longtemps passé, et il fallut de longs jours pour que le gouvernement put convertir en vapeurs les cutters saisis, ou pour approprier à la course ceux de ses steamers qui se trouvaient aptes à cette navigation exceptionnelle.

C'est ce qui explique pourquoi, le Sumter à part, les noms des corsaires confédérés sont parvenus assez tard jusqu'à nous. Ajoutons que nous ne les connaissons pas tous, et que beaucoup de navires anonymes sillonnent les deux océans, à la recherche des bâtiments marchands du Nord.

C'est la lutte du faible contre le fort. Le chiffre des dommages infligés au commerce maritime par les croiseurs confédérés s'élève à un chiffre considérable (pour l'Alabama et le Florida seuls, il dépasse soixante millions), et les incessantes piqûres de ces audacieux écumeurs de mer ont exalté jusqu'à la rage la colère du Nord, qui ne peut parvenir à arracher de son flanc un dard si bien affilé. C'est en vain qu'il a équipé des flottes entières, en vain qu'il a expédié ses plus fins marcheurs. Quelques corsaires ont bien été capturés et détruits; mais les plus renommés, les plus dangereux, ceux que les croiseurs fédéraux eussent été si anxieux de prendre, ont jusqu'à présent échappé à toutes les recherches.

Le *Sumter* était l'un des meilleurs steamers de la marine confédérée. Equipé et armé en fort peu de temps, il croisa d'abord dans la mer Caraïbe et fit main basse sur un nombre considérable de bâtiments. Puis, traversant l'Atlantique il alla s'établir à l'entrée du détroit de Gibraltar, où les croiseurs fédéraux parvinrent à le bloquer. Son commandant, le capitaine Raphael Semmes se voyant dans l'impossibilité de forcer le passage, vendit nominalement, il faut le croire, son navire à un Anglais, qui le conduisit à Liverpool, où il attend peut être, pour reprendre la mer, l'arrivée d'un capitaine et d'un équipage nouveaux.

Le capitaine Semmes, le Surcouf sud-américain, a arboré son pavillon à bord de l'Alabama. Ce hardi marin est *commander* (capitaine de frégate) dans la marine confédérée; il est la terreur de la marine marchande du Nord et la *bête noire* des croiseurs fédéraux, entre les mains desquels il glisse comme une anguille.

Depuis la destruction, par son capitaine, du Tacony, et la capture de l'Archer, les corsaires confédérés dont l'identité est bien constatée sont au nombre de cinq: Les steamers Alabama et Florida, et le trois mâts Lapwing, qui croisent dans l'océan Atlantique, le steamer Georgia, qui a pris pour zône la mer des Antilles, et le trois-mâts Robert Lee, qui surveille les eaux des Bermudes. Il y a un sixième, à la hauteur du cap Horn, dont plusieurs bâtiments sont devenus la proie, mais dont le nom n'est pas connu.

L'Alabama, commandé comme nous l'avons dit, par Raphaël Semmes, est un steamer de 16 canons. Il partit de Liverpool le 20 août 1862, et se dirigea vers le nord-ouest. Après avoir brûlé une dizaine de baleiniers, il descendit vers le sud et se tint quelque temps sur la route que suivent les bâtiments pour se rendre de New York en Europe et réciproquement; puis il fit voile pour les Indes Occidentales. Depuis lors, il ne cesse de parcourir l'atlantique, et il a déjà capturé une centaine de bâtiments. Le plus grand nombre a été coulé, les autres se sont rachetés en souscrivant des traites plus ou moins fortes et payables deux mois après la reconnaissance de la Confédération du Sud. Un seul, l'Ariel, pris le 7 décembre 1862, s'est engagé pour 350,000 dollars (1,800,000 francs).

Le Florida, corvette à vapeur de huit canons, capitaine Maffit, partit également de Liverpool le 22 mars 1862, se rendit directement à Nassau, l'une des Lucayes, puis à Green Cay, où il reçut, du schooner anglais Prince Alfred, son armement et ses approvisionnements.

Le 4 septembre, il vint jeter l'ancre devant Mobile (Alabama) après avoir traversé, en plein jour et sans brûler une amorce, la flotte du blocus. Le capitaine Maffit, malade de la fièvre, dût rester à Mobile jusqu'à son entier rétablissement; aussi sa croisière ne commença-t-elle réellement que le 16 janvier 1863. Depuis cette époque il a détruit, ou relâché sous caution, une soixantaine de bâtiments. Sa plus belle capture est celle du trois mâts B. F. Hoxie (14 juin 1863) se rendant à Mystic (Connecticut) à Falmouth (Angleterre) avec un chargement de lingots d'argent pour 2,500,000 fr., et de minérai d'argent pour une somme égale. Le capitaine Maffit [illegible] les lingots et coula le reste avec le trois mâts.

Le Tacony ou Florida No 2 était un trois-mâts armé d'un seul canon de 12 à pivot. Après avoir pendant quelques mois navigué de conserve avec le Florida, il s'en sépara, le 14 mai 1863, pour écumer les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Son commandant, le lieutenant William Reed, est un ancien officier de la marine des Etats-Unis.

Les ravages exercés par ce corsaire, depuis qu'il courait seul, avaient atteint de si graves proportions (du 12 juin au 25, il avait détruit 17 navires), que les négociants de Boston, réunis en assemblée, le 25 juin 1863, se cotisèrent pour noliser un bâtiment destiné à donner la chasse au Tacony, et votèrent une prime de cinquante mille francs pour le capitaine qui parviendrait à s'en emparer.

L'épopée du Tacony devait être aussi courte que brillante.

Averti des mesures prises contre son navire désormais bien connu, le commandant Reed fit sauter le Tacony après s'être transporté, avec son équipage, à bord du schooner Archer, qu'il venait de capturer.

Avec ce nouveau bâtiment, Reed se hasarda à entrer en plein jour, dans la rade de Portland (Maine), s'empara du cutter de la Douane Caleb Cushing, et se retira pendant la nuit avec sa prise.

Le lendemain matin, 27 juin, les steamers de l'Etat Chesapeake et Forrest City se mirent à la poursuite du corsaire, et ne tardèrent pas à l'atteindre. Entre des forces aussi inégales, la lutte ne pouvait durer longtemps. Se voyant cerné sans espoir d'échapper, Reed fit sauter le Caleb Cushing, et, bientôt après, fut lui-même capturé avec l'Archer et ses 23 hommes d'équipages.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le gouvernement de Washington fait ce qu'il peut pour mettre fin à des déprédations si préjudiciables à ses intérêts commerciaux, et il a lancé une flotte entière sur la piste des corsaires. Les canonnières United States, les steamers Ericcson, Honduras, Governor Buckingham, Star of the South, parcourent depuis longtemps l'Océan dans tous les sens. De Boston viennent de partir les steamers Honqua, Iron Age, Admiral Dupont, Exponder, Daniel Webster, le vaisseau école Massachusetts, le cutter des douanes Morris et le schooner Thomas Woodward; de Newport, le sloop de guerre John Adams; de Princetown, le steamer Shattuck, et enfin, de Philadelphie, le steamer Young America.

Tous ces efforts sont particulièrement dirigés contre l'Alabama et le Florida. Pour échapper à cette accumulation d'ennemis, les capitaines Semmes et Maffit devront redoubler d'énergie, d'audace et d'habileté. Ils ne sont pas pris encore. Comme le fameux Corsaire Rouge de Fenimore Cooper, ils semblent avoir un talisman qui les protège et leur permet de se jouer à la fois des hommes et des élémens.

LA POLITIQUE EN EUROPE.

Voici en quels termes la *Patrie* du 1er août annonce le revirement qui parait s'opérer dans la politique européenne:

Nous recevons de Saint Pétersbourg des correspondances particulières qui laissent pressentir que des événemens, autrement importans que ceux déjà annoncés par le télégraphe, se préparent dans les régions gouvernementales et seraient destinés à modifier d'une manière peut être complète et tout à fait inattendue la situation créée par les affaires de Pologne.

Le bruit s'était déjà répandu, à la date de nos correspondances, de l'arrivée prochaine du grand duc Constantin à la résidence d'été de l'empereur, et, en même temps que ce bruit, celui de l'envoi à l'ambassadeur de Russie à Paris d'instructions nouvelles dans le but de préparer le gouvernement français aux résolutions ultérieures du cabinet de Saint Pétersbourg.

On se souvient que des dépêches ont parlé d'un conseil extraordinaire qui devait être tenu sous la présidence de l'empereur et dans lequel allaient être à la fois débattus un projet de réponse aux Notes des trois puissances et un travail préparatoire pour une constitution nouvelle à octroyer à l'empire russe et aux provinces polonaises. D'après nos correspondances, un projet spécial concernerait le royaume de Pologne, lequel serait placé dans des conditions exceptionnelles allant au delà des réclamations formulées par les trois puissances intervenantes.

Nous ajouterons qu'on n'ignorait pas à Saint Pétersbourg la présence au camp de Châlons du prince de Hohenzollern Sigmaringen. Sans affirmer qu'il fût chargé d'une mission de son souverain auprès de l'empereur Napoléon III, on regardait dans les cercles politiques la démarche de l'ancien ministre prussien comme l'indice de tentatives de rapprochement entre Paris et Saint Pétersbourg faites par le roi Guillaume 1er, et on prêtait à la cour de Berlin une très grande influence sur les décisions de l'empereur Alexandre.

COMMERCE DE CONTREBANDE AVEC LE TEXAS.

A défaut de nouvelles directes de Matamoros, nous sommes obligé d'emprunter à la presse du Nord les correspondances qu'elle reçoit du Sud-Ouest. Voici ce que dit une de ces correspondances à propos du commerce de contrebande qui se poursuit depuis longtemps avec beaucoup d'activité sur les bords du Rio Grande:

Les commerçants de Matamoros sont tous très favorables au Sud, et ils réalisent de rapides fortunes par le moyen du commerce de contrebande. Il y a maintenant sur les bords du Rio Grande des milliers de balles de coton qui attendent leur tour pour être transportées de l'autre côté du fleuve. On cite une maison de N. York comme largement intéressée dans ces opérations. Cette maison a un navire qui lui a fait plus d'argent que tous ses autres navires réunis. A son premier voyage de la Nouvelle-Orléans à Matamoros, il avait une cargaison de contrebande, puis de Matamoros à la Havane, il avait une cargaison de coton.

Son chargement de retour de la Havane à Matamoros se composait d'articles de contrebande, suivant le rapport de M. Savage, le consul des Etats-Unis à la Havane et consistait en munitions, linge fait, liqueurs et d'autres objets de même nature et je suis informé par des personnes de l'équipage qu'ils furent débarqués afin qu'ils ne pussent servir de témoins contre le steamer *Melville* dans le cas d'une enquête devant le consul des Etats-Unis à la Havane. La cargaison du *Melville* fut prise au moment de l'arrivée par un steamer allégé, le *Bravo* qui appartient à une riche maison de la Nouvelle Orléans. Ce bateau avait les articles à bord, huit jours avant qu'ils pussent être débarqués, suivant les règlemens de la douane.

En remontant le Rio Grande, le capitaine et le steamer *Bravo* furent accueillis par les acclamations des troupes de Magruder. Le capitaine Richardson, autrefois commandant du *Bravo* et un bon unioniste, fut obligé de se cacher derrière la cabine du pilote dans la crainte de recevoir les coups de feu des rebelles sur la côte texienne du Rio Grande.

LA FRANCE ET LE MEXIQUE—Nous remarquons les passages suivants dans une correspondance adressée de Paris au New-York *Times*:

Il n'y aura pas d'infraction à la doctrine Monroe, parce que le gouvernement français n'a pas l'intention de faire aucune acquisition de territoire au Mexique ni d'occuper militairement ce pays d'une manière permanente. Aussitôt qu'un gouvernement stable y sera établi et que l'indemnité de guerre assurée, l'occupation cessera. Quant au peuple du Mexique. Les Etats-Unis qui proclament la souveraineté populaire et qui sont fondés sur ce principe, ne peuvent refuser aux Mexicains le droit de choisir un empereur si cela leur convient, les Etats-Unis vivent en bonne intelligence avec l'empire du Brésil pourquoi n'en feraient-ils pas autant avec l'Empire du Mexique? Les races d'Amérique sont aussi différentes d'aptitudes et de goûts que d'origine et la forme de gouvernement qui convient à l'une ne convient pas pour cela nécessairement à l'autre. La république a donné au peuple des Etats Unis une prospérité et une grandeur sans exemple, tandis qu'au peuple du Mexique elle n'a donné que la ruine. Que les Mexicains essayent donc l'empire, puisqu'ils n'ont trouvé sous la république qu'anarchie, confusion et misère. Tels sont les argumens dont on se sert ici pour le moment et les seuls dont on se servira jusqu'à ce qu'une politique finale soit adoptée à l'égard du Mexique.

Il y a une généreuse émulation en ce moment parmi les journaux ministériels et c'est à qui s'amusera le plus aux dépens de la doctrine Monroe. Ils discutent pour savoir ce qui est le plus absurde de la doctrine ou de la prétention du peuple américain à la faire respecter.

Le *Florida* est entré au port de Brest parce que, suivant la loi anglaise, il ne pouvait pas entrer deux fois en trois mois dans un port anglais et il n'y avait pas encore trois mois qu'il avait quitté le port de Bermudes. Mais ses machines sont de facture anglaise et il arrive que les ouvriers français ne peuvent les arranger convenablement. Il faut donc qu'il fasse venir des ouvriers d'Angleterre et qu'il attende leur arrivée, chose dangereuse, car le *Florida* peut se trouver dans la position du Sumter à Gibraltar, sans qu'il y ait moyen de l'éviter. Maffit dit que sans la méprise du lieutenant Reed lors de l'affaire du "Caleb Cushing" à Portland, il serait entré subitement dans le port de New York ou de Boston et aurait brulé la place.

On a maintenant des preuves que les intrigues des consuls de France au Sud pour détacher le Texas étaient vraies et ces intrigues n'ont pas cessé. MALAKOFF.

LE TRONE DU MEXIQUE.

La *Presse* de Vienne dit, dans une de ses correspondances de Trieste, que les bruits sur la question mexicaine commencent à envahir le domaine du fabuleux. On désigne déjà le futur ambassadeur de l'Autriche près la cour impériale de Mexico. Mais il paraît certain que l'archiduc Maximilien n'a encore fait aucune démarche qui puisse révéler en quoi que ce soit ses futures intentions.

Voici, d'ailleurs, la Note que la *Gazette de Vienne* du 31 août publie en gros caractères dans son édition du soir:

Il est tout naturel que l'on observe aussi, en Autriche, avec une vive attention, la marche des affaires mexicaines, après que le nom d'un membre éminent de notre auguste maison impériale a été mis en relations si proches avec ces affaires. Des bruits contradictoires sur une résolution prise dans cette question nous mettent à même de déclarer de nouveau que la situation, telle que nous l'avons représentée le 14 de ce mois, n'a subi aucune modification jusqu'aujourd'hui. [*Patrie.*]

LICENCES—On verra par un avis de M. George S. Denison, collecteur, inséré plus loin, que le délai accordé pour le paiement des licences dans la cinquième et la sixième division d'Assessment en vertu de la loi de revenu intérieur des Etats-Unis, a été prolongé jusqu'au 5 octobre.

AUX CONTRIBUABLES.—Nous appelons l'attention des contribuables sur l'avis de M. E. L. Bercier, secrétaire du Bureau de Contrôle de l'Assessment.

Décédée hier, AUGUSTINA MANNESSIER, âgée de 13 mois. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à quatre heures. Le convoi partira du No 182, rue du Canal. Les amis et connaissances de son père sont priés d'y assister.

ATTENTION

M. F. F. Trinchard, encanteur, vend, ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42—un choix de groceries, de provisions et de liqueurs. Voir l'annonce.

M. R. T. Montgomery, vend, aujourd'hui, samedi, du courant, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille-Levée, No 203, 323 fourneaux en terre avariés—à midi, dans la rue des Magasins, No 54, 146 barils de farine sans réserve.

M. J. P. Boisseau, encanteur, vend aujourd'hui, samedi, trois du courant—A 10 heures, au No 74 de la rue St Charles, meubles, tapis de velours et de Bruxelles, &c.—A onze heures, au coin des rues Magasins et Gravier groceries, provisions et liqueurs, &c.

M. H. H. McLean, encanteur, vend, aujourd'hui, samedi, 3 du courant, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Commune, pommes de terre, pois concassés, café, whisky Bourbon, &c, &c.

M. R. Scott, encanteur, vend des groceries et des provisions, du whisky, de l'eau de vie, [illegible] ce matin, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 54.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

LE PROCES CRIMINEL.

VI.

LE MAITRE ET L'ELEVE.

Ce n'était peut-être pas pour dormir que le comte Henry de Belcamp avait fermé les yeux, mais il avait dans le ventre, comme dirait un sportsman, une traite de cinquante lieues à cheval, et deux nuits sans sommeil pesaient sur ses paupières. Il s'assoupit, volontairement ou non, bercé par le marteau des charpentiers mortuaires. Les gens qui ont beaucoup risqué en leur vie, les coureurs d'aventures du nouveau monde, les héros de ces solitaires épopées où le chercheur d'or et le sauvage prolongent leur bataille implacable dans l'arène sans bornes des forêts vierges ou des prairies, nos soldats d'Europe eux-mêmes, quand ils ont fait longtemps la guerre de partisans, tous ceux là savent dormir d'un œil et reposer comme l'oiseau sur la branche. Le comte Henri était un soldat, un coureur d'aventures, un sauvage, un homme dont l'existence, remise incessamment sur le tapis comme un va tout, se jouait d'heure en heure.

Celui là pouvait fermer les yeux aux abords du précipice, car il avait parfaite possession de lui-même.

Il y avait en lui un instinct qui restait éveillé pour faire sentinelle.

Dormir, pour lui, ce n'était pas complètement perdre connaissance, c'était donner une courte trêve à l'effort et aux calculs.

Cette nuit, en dormant, il attendait.

Il était sur le grabat, le visage tourné vers la muraille. La lumière, toujours posée au ras du carreau, dans son bas chandelier de plomb, éclairait son dos enveloppé dans la houppelande et quelques boucles éparses de ses cheveux blonds. Il ne venait à son profil perdu que les lueurs tombant du plafond ou reflétées par la muraille terne.

Au bout d'une demi-heure environ, un bruit indistinct se fit dans le corridor. Cela ressemblait à des pas qu'on eût maladroitement essayé d'étouffer. Henri ne bougea pas: des voix chuchottaient de l'autre côté de la porte.

—Je risque gros, murmurait Clarke, dont la langue épaissie articulait difficilement, vous devez savoir ça, vous qui avez été dans la chose.... Et comment le pauvre jeune homme a-t-il pu vous faire dire ceci ou cela, puisqu'on n'a jamais laissé passer un mot de sa main au guichet?......

—J'y suis bien passé, moi, au guichet, répliqua une autre voix.

—Et ça a dû vous coûter bon, j'en réponds.... Moi, je me suis mis un peu en train, parce que le cœur me manquait de voir le pauvre diable cette nuit..... C'est doux comme un agneau, n'est ce pas?...... Et puis il a barbouillé une diable de chose sur sa muraille......

—Quelle chose?

—Une femme qu'il a faite avec un bout de charbon.... et un petit enfant.

Henri fit un mouvement sur le grabat. Sa tête se souleva à demi. Son regard interrogea la muraille. Il vit l'esquisse, sourit, consulta de nouveau sa montre, et remit sa tête sur l'oreiller.

—Ami Clarke, dit la voix de l'étranger, une voix de vieillard cassée et faible, tu sais que j'ai encore le bras long, malgré tout.... Je ne serai pas plus d'une demi heure avec le jeune homme, et tu gagneras du coup vingt guinées.

—Ma femme a grand besoin d'une mante neuve.... grommela Clarke.

—Vingt guinées sans rien risquer.... Il est une heure: on ne viendra pas avant trois heures du matin pour la toilette.

—Quatre heures, c'est annoncé.... et les constables avec le shérif dix minutes auparavant.

—Nous avons donc quatre fois le temps qu'il faut.

La clef heurta la serrure, comme si une main mal assurée en cherchait le trou.

—Eh bien! dit Clarke, ce n'est pas pour les vingt guinées, Dieu me punisse si je mens!.... c'est parce que j'ai le cœur à l'envers cette nuit, et que je vois danser tout autour de moi la pauvre chose qui est sur la muraille.... Si on me prenait comme cela ma femme et mon petit enfant!......

Le pêne glissa dans sa gâche en criant. Le verrou à rone roufla. Un petit son d'or chanta.

—Pour sortir, dit encore Clarke, frappez solidement en dedans et appelez moi par mon nom: Diable d'enfer, je crois que la tête me tourne!

La porte s'ouvrit, puis se referma sur Gregory Temple.

L'ancien intendant de police resta un instant près du seuil. La lumière, qui le frappait d'en bas, creusait profondément les rides de son visage et mettait des ombres sur ses yeux, qui néanmoins avaient de vagues lueurs. Il portait le costume des gardiens de Newgate, car il s'était évidemment introduit ici par quelque moyen de comédie, rajeuni à force d'argent.

Les moyens de comédie traités ainsi réussissent toujours. On peut en inventer de nouveaux, mais les vieux sont bons.

Le collet de sa veste lui montait jusqu'à mi-joue, et les têtes d'un trousseau de clefs sortaient de sa poche. Il avait un bonnet écossais qui descendait jusque à ses sourcils.

Son regard inquiet et d'une vivacité fiévreuse fit le tour de la boîte de pierre. Il frissonna légèrement. Quand ses yeux rencontrèrent le grossier croquis de la muraille, il les détourna.

—Richard! murmura-t-il.

Une respiration calme et forte venait du lit.

—Est ce du courage? pensa tout haut le vieillard, est-ce la brutalité de l'homme qui s'abandonne?.... L'âme est-elle morte avant le corps chez ceux qui n'espèrent plus?......

—Moi, continua-t-il en frissonnant de nouveau et plus fort, ces bruits de maillet m'empêcheraient de dormir.

Il appela pour la seconde fois:

Richard!

Et, comme on ne répondait point encore, il s'approcha du grabat en étouffant avec impatience:

—Richard!.... Richard Thompson!

—Je ne suis pas sourd! gronda le dormeur je vous entends bien!

M. Temple n'avait [illegible] aucun soupçon de ce qui s'était passé. [illegible] impossible d'avoir un soupçon, ces paroles [illegible] auraient fait évanouir, car c'était identiquement le ton, l'accent et la voix du pauvre Richard. Henri avait [illegible] la science d'imitation des grands comédiens.

—Ne me reconnaissez-vous pas, Thompson, demanda Gregory dont l'accent trahissait une fiévreuse agitation.

—Si fait, répondit-il rudement, vous êtes la corde qui va me pendre!

—Je suis le père de votre femme, Richard! J'ai été trompé, je viens réparer ma faute.

—Si vous vous repentez, soyez pardonné, dit le prétendu Thompson. Je viens de parler au prêtre, et je veux mourir en chrétien.... mais je veux mourir en homme aussi...... Vous apportez des souvenirs qui me briseraient: sortez!

—Mais c'est la liberté que je vous apporte mon fils, mon pauvre enfant! s'écria le vieillard qui lui saisit le bras. Je sais que je vous ai fait bien du mal; je ne vous demande ni tendresse ni reconnaissance.... Mais écoutez moi, au nom de votre femme et de votre fils!

La tête de Richard s'incrusta dans l'oreiller dur.

—Je vous écoute, dit-il d'un ton morne.

—Ce n'était pas du courage! murmura M. Temple avec un amer sourire; c'était l'affaissement de l'agonie!

Il se leva et fit quelques pas dans la chambre. Sa main pressa son front à plusieurs reprises.

—Richard, s'écria-t-il tout à coup violemment, tu es mon fils, je veux que tu sois mon fils! Je mourrai fou, entends-tu, et il faut que tu me venges!

Il s'arrêta devant le lit. Le prisonnier restait immobile et silencieux.

—Il faut que tu te venges toi-même! reprit le vieillard, les deux mains appuyées contre le maigre matelas. Il faut que tu venges les pleurs de ta femme...... oh! ma tête est lucide en ce moment....je vois clair comme à vingt ans.... Je te dirai tout à l'heure comment tu t'échapperas d'ici......... auparavant, il faut que je t'explique tout d'avoir......... car si je reste prisonnier à ta place, mon fils, tu agiras à ta mienne!

Le prétendu Thompson respira bruyamment. C'est par fois l'essor de la poitrine oppressée qui veut se dégager, mais cela exprime aussi l'incrédulité dédaigneuse et découragée.

M. Temple se laissa tomber sur la chaise. Ses deux mains se crispèrent sur son front qui dégouttait de sueur.

—Soyez certain, Thompson, reprit-il en changeant de ton, que je vais vous dire des choses exactes, précises, authentiques. Ma fièvre peut me tuer pendant que je vous parle, mais j'ai toute ma raison.... je le jure...... Cet homme est en fuite, cet homme se croit sauvé........ celui qui a changé ma Susanne joyeuse en une pâle statue....... celui qui a brouillé ma cervelle et qui cloue en ce moment les ais de votre échafaud.

—James Davy.... murmura le prisonnier.

—Ah! s'écria Gregory Temple, qui joignit ses mains frémissantes, vous m'écoutez enfin! Dieu sera plus fort que le démon!.... Oui, James Davy! et qu'importent ses autres noms, à l'heure qu'il est...; James Davy, le triple, le décuple assassin.....James Davy est à Londres.....Il triomphe sans doute.....mais il est perdu!.... Sa faute le tue, si vous êtes encore un homme et que vous puissiez accomplir mes instructions.... Richard, Richard, pour vous sauver je risque peut être plus que ma vie! Sur Dieu! dites-moi que vous m'obéirez, car il y a du feu sous mon crâne, et une voix me crie d'aller à ma destinée!

—Vous ne m'avez encore rien commandé, prononça froidement Thompson, qui s'agita sur son lit avec nonchalance. Je n'ai en vous que la confiance résultant de ce fait qu'il n'est plus au pouvoir d'un homme de me nuire. Expliquez-vous si vous voulez que je vous comprenne.

La poitrine de l'ancien intendant de police rendit un gémissement.

—Cela devait être ainsi! murmura-t-il, c'est un malheureux enfant!.... Pourquoi l'idée de ma fille grandit elle en moi depuis que je songe à mourir.

Ses cheveux gris s'ébouriffaient sur son front hâve et ses yeux avaient les sinistres lueurs de l'égarement.

—Je vais m'expliquer, Richard, poursuivit-il cependant d'un ton soumis. Je conçois vos défiances, mais songez que je pouvais vous laisser ici. Et à quoi me servirait de vous tromper, pauvre enfant? La corde est autour de votre cou. La perte de cet homme, songez y bien me vengera non-seulement de lui, mais de tous les misérables qui m'ont humilié. Je les abhorre, désormais plus que lui-même. Macallan, son successeur.... le lord chef justice.... et le regent! Le régent qui m'avait dit une fois, comme un sultan des *Mille et une nuits*: "Demande-moi tout ce que tu voudras......" le régent, débiteur ingrat, obligé insolvable qui s'est ri de moi devant tous ses valets en habit de cour, et qui a dit: "Je dois en effet une chose à ce vieil homme....... un logement à Bedlam!"

Il grinçait des dents et ses cheveux remuaient sur son crâne.

—Oh! oh! s'écria-t-il d'une voix qui était comme un rauquement sourd, je veux prendre la tête tranchée de cet homme par les cheveux et leur en fouetter à tous le visage. Les nobles brutes! les souverainetés caricatures! Il me faut sur leurs joues de pleines poignées de boue et de sang!...... Savez-vous ce que j'étais, jeune homme, avant que ce démon ne m'eût pris mon sang froid, mon intelligence et ma mémoire?.... J'étais Gregory Temple, et combien de princes du sang ont tremblé devant moi!....... Je savais tout, je voyais tout!...... Le roi, s'il y avait eu un roi, n'aurait pas osé me parler comme à ses ministres........ Savoir tout! comprenez vous le chiffre prodigieux de cette force! ..... Savoir tout, dans un monde où chacun, fût-ce le maître, a quelque chose à cacher!... J'avais cette puissance........ et je suis tombé si bas que les voleurs de Saint-Gilles me regardent en riant, quand ils me rencontrent dans la rue!

—Et vous avez beaucoup de haine! dit le prisonnier avec un calme qui fit bondir le vieillard sur son siége.

—Oui, râla-t-il en un cri étranglé par sa rage folle. Assez de haine pour te jeter en proie au bourreau, enfant triste et faible que la peur a déjà changé en cadavre!....

—Mais, non, non! interrompit-il en portant ses deux poings à sa bouche; ne m'écoute pas.... Tu as raison: je ne me suis pas encore expliqué.....ce que tu as à faire est si facile! N'aimes-tu donc pas un peu le père de ta femme, Richard?

A cette question qui arrivait si étrangement, le prisonnier répondit par ce mot évasif:

—Autrefois....

—C'est juste, c'est juste! murmura M. Temple avec une soudaine émotion; tu as beaucoup souffert.... souffert longtemps.... Si je pouvais te bien convaincre qu'il est la cause, la seule cause de tout cela....

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi, 2 octobre, 5 heures P. M.

COTON—Il a été question, aujourd'hui, de plusieurs transactions, mais celles qu'on a annoncées n'excèdent pas 316 balles, y compris (à l'amiable) 30 balles (dont 5 d'échantillons à 55¾, et 25 de low middling à 6¾ cts; 286 balles à l'encan (à payer en billets du Trésor et droit acquitté) y compris 243 dont 66 de ramassés à 30 ¾ cents, 51 et 100 de rebaled à 63 cents, ditto bon ordinaire à 6¼, 6 du strict low middling à 65¾ cts et 8 dito à 66¾ cts; et 42 balles dont un lot de 150 livres à [illegible] cts, à balles de ramassés à 4¾, 5 d'échantillons à 49¾, 3 dito rebozed à 87¾, 9 dito bon ordinaire à 62¾, 1 do low middling à 63¾, 7 dito middling à 65¾, 3 do à 66¾ et 2 do strictement middling à 67—Total 1877 balles dans la semaine.—P. S. Nous venons d'apprendre qu'il s'est vendu 17 balles de la nouvelle récolte, strictement middling, à 70 cts.

SUCRE—Demande animée. Les ventes se sont élevées à 150 boucauts, en plusieurs lots, aux prix suivants: Fair à fully fair, 11¼ à 11½c la livre. Un petit lot de fond de citerne a été vendu à 5 cts la livre.

MELASSE—Aujourd'hui, les ventes se sont bornées à de petits lots à 3[illegible] à 35 cts le gallon pour la prime.

AVOINE—Un lot de 114 sacs s'est vendu au prix de $1 [illegible] le boisseau.

FARINE—Stock très faible et tenu avec fermeté. Nous n'avons aucune vente de première main à annoncer. Les détenteurs demandent $10 pour la superfine et $11 le baril pour l'extra. Les trafiquants suppléent aux besoins du détail à $10 50 la superfine et $11 à $11 50 l'extra.

MAIS—Nous n'avons aucune transaction de premières mains à rapporter, des ventes ont eu lieu à $1 25 le jaune et $1 30 le blanc de blanc.

SON ET FOIN—Le premier de ces articles se vend en petits lots, à $2 25 les cent livres et le dernier s'écoule à $60 le tonneau.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 2 octobre 1863.

L'effervescence qui régnait sur le marché monétaire depuis quelques jours, semblait s'être calmée ce matin. Il y a eu très peu de mouvement dans le change et dans les espèces ou attend le démenti ou la confirmation des rumeurs qui ont circulé hier. Cette remarque s'adresse aux acheteurs aussi bien qu'aux vendeurs.

Nos dernières nouvelles de New York, par mer, vont jusqu'au 21 du mois dernier; deux steamers devaient en partir samedi, 26, et s'il avait fait un beau temps, ils auraient pu probablement arriver ici demain, mais le temps ayant été peu favorable, on ne peut guère les attendre avant dimanche. Il est à regretter qu'un de ces steamers n'ait pas quitté New York mercredi ou jeudi, car nous aurions aujourd'hui des détails dignes de foi sur les mouvements en Géorgie et le commerce ne saurait prévoir l'effet de ces nouvelles sur le marché monétaire et le coton à N. York; aussi attend-on les nouvelles de l'Ouest avec encore plus d'anxiété que de coutume.

Les faibles ventes de sterling ont eu lieu aux cours d'hier—150 à 152 1/2—Les Banques en ont demandé 155 et la Banque du Canal a satisfait à la demande à 150 pour ses billets. Les Francs peuvent encore être cotés à 3 75 à 3 [illegible]—ce dernier étant le taux extrême de hausse—Le change pour le Nord n'a été que modérément recherché bien qu'un steamer parte demain pour New York. Cours, 1/2 pour cent d'escompte à 1/2 à 3/4 pour cent de prime en billets du Trésor et 1/2 à 1 1/2 pour cent de prime en monnaie courante. Ce dernier taux est celui des Banques.

Nous avons remarqué de petites ventes d'or à 45 à 48 1/2, mais on n'aurait pu en placer qu'une petite quantité au-dessus de 45. Les principaux détenteurs n'ont pas voulu vendre à ce taux. Ils sont dans l'attente.—L'argent a été nominal à 126 à 138.

Les billets du Trésor ont été, comme auparavant à 3/4 à 1 1/4 pour cent de prime sur la monnaie courante. Les billets de la Banque de la Louisiane se sont ressentis de la dépression générale et se sont peu vendus à 70 cts, on les a généralement tenus à 75 à 80.

Rien d'important dans les actions ou dans les bons. Actions de la compagnie du Gaz, 12[illegible] à 123, actions de la compagnie des chemins de fer, 1 9 à 1 0. Toutes les autres sont nominales. Le scrip d'assurance rapporte de 30 à 45 cts à la piastre, suivant la date et la compagnie.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 3 octobre 1863.

Arrivé, dans la semaine, [illegible] bœufs, 615 cochons, 570 moutons, 23 veaux et 58 vaches. Vendu, 560 bœufs, 137 cochons, 55 veaux et 69 vaches. A vendre 27 bœufs, 507 cochons, 1[illegible] moutons, 14 veaux et 19 vaches.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par livre net,		16 cents
"	2e	14
"	3e	12
Texas, 1re qualité		[illegible]
"	2e	[illegible]
Veaux, 1re qualité,		25 à 30
"	2e	20 à 25
Cochons,		10 à 14 gr.
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$8 à 10
Vaches à lait, par tête		$45 à 75

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES HIER.

Navire Grahams Policy, Martin, New York.
Brick Ganges, Stevens, New York.
Brick Leonard Myers, Moudy, Philadelphie.
Brick Ida McCoury, McLellan, Philadelphie.
Goelette mexicaine Santa Maria, Hawthorn, Tampico.
Goelette Pelican, Betteher, Pensacola.
Steamboat Continental, Yost, St Louis.

ARRIVES HIER.

Steamship transport des E U North America, Ebery, Port Hudson.
Steamship transport des E. U. Sultana, Burg, Port Hudson.
Steamship transport des E U J S Pringle, Carlton, St Louis.
Goelette Fanny, Chiari, Pointe à la Hache.
Goelette Otter, [illegible], Pointe à la Hache.
Goelette Eclipse, Jourdan, Pointe à la Hache.
Steamboat Theodule, A plu, Pointe à la Hache.

Au bas du fleuve attendant des ordres.

Brick H G Berry.

Montant le fleuve.

Barque Conqueror, Nickerson Boston.

PRODUITS REÇUS.

De Pointe à la Hache.—Par la goelette Eclipse — 157 sacs riz, à F Martin.

De Pointe à la Hache.—Par la goelette Fanny — 188 barils mélasse, à ordre.

De Ducour — Par la goelette Ohio — 9000 oranges, à ordre.

De Pointe à la Hache—Par le steamboat Theodule—10 barils oranges, à A Weed.

Par le Canal de les des Opelousas et de l'Ouest—18 boucauts sucre, à J De Silva.

Avis aux contribuables de la ville.

Le bureau des surintendants d'assessement se réunira à l'Hotel de Ville, No 15, à midi, les lundis 5, 12, 19 et 26 octobre courant, et le 2 novembre prochain, pour recevoir les tableaux du Bureau des Assesseurs et recevoir les réclamations des personnes qui se croiront lésées par le chiffre de leurs évaluations, propriétés, époques auxquelles les tableaux d'assessement ont été exposés, par le Bureau des Assesseurs, pour être examinés et rectifiés.

Le bureau siégera toujours dans la susdite salle, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant trente jours, à partir du 3 courant, afin de montrer les tableaux d'assessement et recevoir les demandes qui pourraient être adressées au Bureau.

E. L. BERCIER.

Secrétaire du Bureau des Surintendants d'assessement.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1863.

3 octobre—1m

Avis important.

Mairie de la Nlle Orléans,
Hotel de Ville, 30 septembre 1863.

Avis est donné aux capitaines et aux pilotes de steamers, de bateaux à vapeur et de bateaux et embarcations qui naviguent sur le Mississippi, dans les limites du port de la Nouvelle Orléans, qu'une BOUÉE a été placée au dessus des débris du steamer "Bio Bio", près du débarcadère des steamers, Premier District. Par suite de la baisse des eaux, il a été jugé nécessaire de placer la susdite bouée et d'en donner avis public.

[Signé] E. H. DURELL,
Faisant fonction de Maire de la Nlle Orléans.
Pour copie conforme. D. L. GIBBENS, Secrétaire

1er oct—1m

AVIS.

La vente, en vertu de l'ordonnance No 6,157, du droit de passage pour un chemin de fer le long du fleuve, annoncée pour le 1er octobre, est remise jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre de E. H. DURELL, faisant fonctions de Maire.
S. HOWELL, contrôleur.

1oct—3t

AVIS.

On désire, pour cause de départ, vendre à l'amiable un ameublement complet et presque neuf consistant en meubles de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et vestibule. Aussi batterie de cuisine, [illegible], porcelaine, cristaux &c, &c. S'adresser rue de l'Esplanade, No 247, de midi à deux heures. 3 oct—2f

A LOUER.

Dans la rue de l'Esplanade, DEUX MAISONS admirablement situées, au coin des rues Esplanade et Roman, et ayant toutes les améliorations modernes—Egalement une jolie MAISON COTTAGE dans la rue Derbigny entre les rues St Philippe et du Maine. Ces propriétés seront louées à bon marché à de bons locataires. S'adresser à W. F. Chapman, Chemin du Bayou No 239, entre les rues Claiborne et Derbigny, ou dans la rue Carondelet, No 60. 3 oct—6

A VENDRE.

UNE distillerie neuve qui n'a fonctionné que deux mois. Elle peut faire de 20 à 21 barils de rhum par vingt quatre heures. S'adresser à S. QUEYROUSE, au No 97, rue Vieille-Levée. 3oct—6

PERDU.

UNE liasse de papiers contenant une traite de 4,836 francs tirée par J. Leley à son ordre et endossée en blanc sur MM. Ferdinand Koechlin & Cie au Havre, [illegible] cinquante à soixante piastres en billets de la banque des Citoyens et en greenbacks. Le paiement en a été arrêté par dépêche télégraphique; elle ne peut donc servir à celui qui l'a trouvée. La somme en billets qui se trouvait avec la traite sera laissée comme récompense à la personne qui rapportera la traite à M. STOUSE, No 8, rue Carondelet. Le public est prévenu de ne pas négocier la dite traite. 3oct—6f

DEMANDE DE MAISON.

Un négociant ayant une petite famille demande une maison de première classe, bien meublée. S'adresser, disant où la maison est située, à la boîte 197 au bureau de la Poste. [illegible]—3f

HOTEL AUGUSTE MAS

No 104 PRINCE STREET,

Entre Green & Mercer, New York.

PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

MME MAS continue de tenir à la disposition de messieurs les cuisiniers, patissiers et autres, Vestes, Tabliers, Bonnets, Couteaux, &c. 30 sept—au 15 janv

Demande de servante.

UNE bonne domestique, pouvant faire le travail d'une famille ordinaire, peut trouver un emploi permanent et un bon salaire, en s'adressant au No 86, [illegible] quartier, entre Royale et Bourbon. On exigera de bonnes recommandations. 30 sep—6f

Avis important.

MONSIEUR HENRI JOFFRET vient d'opérer en cette ville deux guérisons importantes que je suis heureux de pouvoir signaler au public.

La première de ces guérisons est celle d'une jeune personne élevée sous mes soins et sujette depuis un an à de violentes crises de nerfs. La seconde est celle d'un adolescent, attaqué du haut mal depuis cinq ans, depuis deux ans forcé à une vie sédentaire, tombant de trois à quatre fois la semaine [illegible], à chaque contrariété qu'il éprouvait.

Deux guérisons peu communes ou (peut-être uniques), qui ont été opérées dans l'espace de quatre mois et demi environ et auxquelles, je dois le dire, ont travaillé successivement, MAIS EN VAIN, plusieurs médecins distingués de la Nouvelle-Orléans.

Aussi, je garde un souvenir reconnaissant des services méritoires rendus par M. Joffret à ma famille, et j'engage ceux ou celles qui seraient atteints de pareilles maladies à consulter CELUI QUI EXCELLE DANS L'ART DE GUÉRIR.

Monsieur Henri Joffret demeure 67, rue d'Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.

LOUIS TREGRE,
Habitant de la paroisse St-Jean Baptiste.

[illegible]—jusq 14 oct

Succession de feu Joseph Lannis.

Les créanciers de cette succession sont invités à faire une note de leurs réclamations chez le soussigné, exécuteur testamentaire du défunt.

ANT. LANATA,
11, rue Jefferson

[illegible]—10

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 4 OCTOBRE,

Dernière représentation de Mlle MAILLET, pour ses adieux au public de la Nouvelle-Orléans.—Première représentation de LA PIE VOLEUSE, drame historique en trois actes et quatre tableaux. Mlle Maillet remplira le rôle d'Annette.—Suivi des NOCES DE JEANNETTE, opéra comique en un acte, musique de V. Massé. Mlle Maillet remplira le rôle de Jeannette—Première représentation de UN FAMEUX NUMERO, vaudeville en un acte.—INTERMEDE MUSICAL—couplets chantés par Mlle Maillet; romance par M. Gilbert; romance par M. Charles; et scène comique par M. Gilbert. 30 sep—4

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST CHARLES.

LA CELEBRE TROUPE D'OPERA DE SANFORD, EST ATTENDUE JOURNELLEMENT.

Et donnera des représentations aussitôt son arrivée. 29 sept

AVIS.

MR. HOFFMANN KOEHL a ma procuration générale ainsi qu'il appert par un acte passé le 28 septembre dernier, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.

Nlle Orléans, le 1er octobre 1863.

1er oct—15f BERNARD TURPIN.

Au public.

JE prends cette occasion d'offrir mes services professionnels en faveur de nos soldats-citoyens ou volontaires de toute origine, sans salaire rémunératif, principalement aux familles de ceux de cet Etat et qui sont estropiés, par les blessures reçues pendant la guerre; conseils, traitement, assistant de même, avec avis et potion gratuit, leurs veuves; ceux qui sont par malheur indigents et aussi leurs enfants orphelins qui peuvent être frappés à bas de tout temps de maladies.

Résidence en la paroisse Lafourche, [illegible]

2 oct—2 JOHN B. C. GAZZO, D. M. P.

Perdu ou volé.

UN billet à ordre pour la somme de deux mille piastres, tiré par Auguste Poirier à sa propre ordre et par lui endossé, daté à la Nouvelle Orléans le 15 mars 1862, payable deux ans après sa date, portant six pour cent d'intérêt par an de sa date à l'échéance, huit pour cent après l'échéance et paraphé *Ne Varietur* par Amédée Ducatel, notaire public.

Le public est prévenu de ne pas négocier ou escompter ce billet, attendu qu'il ne sera payé à l'échéance qu'à son véritable propriétaire.

Une récompense libérale sera accordée à toute personne qui remettrait le billet au soussigné.

EDOUARD DIONE,
à l'encoignure des rues Bourbon et Ursulines.

Nlle-Orléans, le 1er octobre 1863. 2oct—6

ED. FROIDEVAUX,

Rue de Chartres No 52.

NE voyant la possibilité d'écouler son fort stock de marchandises qu'en vendant très bon marché, offre: Dentelles, broderies, [illegible], robes de bal, chapeaux,

Rubans en taffetas, en velours, en crêpe, en gaze,
Fleurs fines, coiffures de bal et mariée, plumes,
Taffetas, velours, royal, épingle en toutes nuances,
Blondes, bobin, applic. toile Lyon, Illusion, Malines,
Guipure, crêpe crêpé, crêpe lisse, crêpe anglais
Tulle brodé, gaze argentine, tulle grenadine,
Chapeaux en paille, crin et agréments,
Barettes, faitous, gance, cannetilles et cannelettes,
Paille, fil, aiguilles, calottes tulle, dou et sparterie,
Boutons divers, rubans fil, baleines, agrafes
Nota—[illegible]

1er oct—1m

INSTITUTION DE G. H. GORDON.

COIN ESPLANADE ET BOURGOGNE.

LES classes françaises dans cette institution seront désormais dirigées par le professeur C. O. DUGUÉ, qui s'est acquis dans l'enseignement du français une haute réputation, et qui plus tard a occupé la position de président du collège Jefferson, à St Jacques.

1 oct—6f

Omer Fortier----Félix de Luppé,

FORTIER & DE LUPPÉ

BOULANGERIE,

Coin Dumaine et Dauphine.

Pains et Miches.

Dépôt 14, Dumaine, près Vieille Levée.

1er oct—1m

Transfert de magasin.

BRULATOUR & CO. ont transféré leur magasin du No 49 Vieille Levée au No 53 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 1 oct—1m

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné, venant d'arriver par le steamer Evening Star, peut offrir un grand assortiment de cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs. Tous les ouvrages, tels que perruques, bandeaux, nattes, [illegible] FELIX SARON, [illegible] rue Baronne [illegible] Girod.

Grocerie à vendre pour cause de départ

GROCERIES [illegible]

Succession de Charles Ferdinand Sertiger.

Les créanciers ayant des demandes contre la succession [illegible] et les débiteurs de [illegible]

ANTOINE FAVRE NICOLIN,
Encoignure Chartres et Bienville.

[illegible]

CIGARETTES.

20,000 Paquets cigarettes de la marque [illegible] débarqués de la goelette Anna arrivée de la Havane, à vendre par BORN & BROTHERS. [illegible]

VINS, WHISKY, EAU DE VIE ET LIQUEURS PURES.

En bouteilles et en dame jeannes. A vendre par B. & J. ABRAMS.

[illegible] Rue du Camp [illegible]

21 sept—30

E. C. SLOAN,

Marchand Commissionnaire

A ST-LOUIS MISSOURI.

[illegible]

Références: [illegible] & Co, No 17, rue Saint Louis, N. O. 21sep—1m

JOHN R. WALLER,

Importateur de Chapeaux de paille, soieries et de modes

No 55 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

24sept—1m

CLASSE DU SOIR DANS LE 2ME DISTRICT.

L'Institution du Louisiana Academy s'engage à ouvrir, à partir du 5 octobre prochain, une classe du soir où seront reçus les jeunes gens attachés au commerce et aux diverses administrations industrielles.

Un cours complet de Tenue des Livres et d'Arithmétique commerciale sera le principal objet de cette nouvelle création.

Les jeunes gens qui désireront profiter d'une occasion si favorable pour compléter leur éducation commerciale, sont invités à s'inscrire immédiatement. Les conditions sont $4 par mois.

Pour plus amples informations s'adresser à l'Institution dirigée par M. A. Ferrier, rue Hôpital No 134 entre Dauphine et Bourgogne.

25 sept

80 cents à la piastre,

POUR LES BILLETS

DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

LES BILLETS DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE seront pris à raison de 80 cents à la piastre, en paiement des machines à coudre de Grover & Baker. Il ne sera rien demandé de plus pour les machines. Le prix sera le même que quand ils les vendaient pour de l'or avant la guerre.

Dépôt, rue St Charles, No 61, au coin de la rue de l'Union. 17 sept—

AVIS.

Le magasin de Pianos de A. PERRIER est transféré pour le moment rue Royale, Nos 250 à 252, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local. 2sep—5 m

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un magasin dans la rue Gravier No 36, et reçoivent en ce moment un fort lot de tabac de choix du Connecticut, pour capes et tripes.

Cigares de la Havane et du pays, tabacs à fumer et à chiquer, des meilleures marques, qu'ils offrent aux fabricants et aux marchands aux plus bas prix du marché.

LICHTENSTEIN BROS.

17 sep—1m rue Gravier No 36.

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1er oct—1m

AU BON TON,

SALON PARISIEN POUR LA BARBE ET LA COUPE DES CHEVEUX.

V. DUBOIS, 58, rue Royale, entre Bienville et Conti,

—Ci-devant 45, rue Bienville—

A L'HONNEUR d'informer ses clients et amis ainsi que le public, qu'il vient de faire réparer son salon de fond en comble à neuf, et il sollicite le patronage de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Rien ne sera négligé pour les satisfaire. De bons ouvriers seront constamment employés dans son établissement, et vu la dureté du temps, le prix de la coupe des cheveux est réduit à 25 cents, barbe 10 cents et shampooing 25 cents. Teinture parisienne employée pour les cheveux et la barbe à des prix réduits.

FABRIQUE DE PERRUQUES, etc. 15sept—1m

Drogues, Médecines, Teintures.

CUSACHS & OGDEN,

ENCOIGNURE ROYALE ET SAINT PHILIPPE,

Offrent un grand et complet assortiment de marchandises pour Pharmaciens, Distillateurs, Teinturiers et Peintres—

—Pour Pharmacies—

Sel d'Epsom, Manne, Séné, Sulphate de Quinine et Morphine, Valériane de Quinine, Calomel, Opium, Iodure, Lycopodium, Phosphore, Cantharides entières et en poudre, Iodure de Potasse, Bleu mass, Sel de Nitre, Sel de la Rochelle, Acétate et Bi-Carbonate de Potasse, acide Citrique, Sulfate de Zinc, Succinate de Bismuth, Carb. d'Ammoniaque, &c, &c.

—Pour Teinturiers—

Bois de Campêche, Fustique, Soda, Bois du Brésil, Couperose, [illegible], Acétate de Plomb, Bichromate et Prussiate de Potasse, Alun, Sel d'Etain, Orseille, Rocou, Cachou, Safran, Amidon Violet et Rouge, Carmin d'Indigo, Curcuma, Indigo de Guatemala, Indigo de Manille.

Pour peintres.

Blanc de plomb de l'Union, pur; huile de lin anglaise, cuite; térébenthine verte, de Curcum; bleu et jaune à l'huile; un assortiment général de couleurs sèches; brosses de toutes dimensions; vernis de copal, vernis blanc, vernis noir, Patent Drier; noir de fumée, &c.

Pour distillateurs.

Alcool, grande et petite absinthe, fenouil, mélisse, hysope, éther acétique, éther butyrique, &c.

Essences.

Absinthe, fenouil, marasquin, huile de cognac, anis, amandes, amères, bigarade, Winter green, sassafras, penny royal, cannelle, ananas, pomme, fraise, groseille, banane, huile de vin, amper, citron.

Divers.

Bouchons de toutes qualités et dimensions, acides nitrique, sulfurique, muriatique.

Eau forte.

Bleu à laver, Aleman; cardes de coton No 10, extra. 12 sep—6f

REÇU par le steamer Evening Star et à vendre au plus bas prix possible par

BROTT & DAVIS,

COIN GRAVIER ET TCHOUPITOULAS,

un magnifique assortiment de

MARCHANDISES SECHES

COMPRENANT DES

TISSUS du PAYS dans tous les GENRES

AUSSI:

Un choix bien assorti de BONNETERIE de la célèbre fabrique de Hookers, etc.,

AUSSI:

ETOFFES FRANCAISES, ALLEMANDES et ANGLAISES, propres au marché de la Nlle-Orléans.

21 sept—

Tabac en feuilles et Cigares.

LE soussigné vient de recevoir et vendre à des prix très modérés, un lot de TABAC EN FEUILLES [Connecticut, Florida et Mason County,] ainsi qu'un choix de CIGARES des meilleures marques.

F. EBLING,
Nos 28 et 30, Tchoupitoulas, et 76, Front Levée.

[illegible]—6m

POUR NEW YORK, directement.

Départ, SAMEDI 10 du courant.

Le COLUMBIA, steamer favori, de la malle des Etats Unis, commandant D. B. Barton, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, du pied de la rue St Joseph. Pour fret ou passage—excellents emménagemens pour passagers de 1ère, 2de et 3me classes—s'adresser à Wm J. REID, rue des Magasins No 33

2 oct

Le bateau à vapeur FRANKLIN, de la malle de la Nouvelle-Orléans, capitaine Henry Conant, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 9 heures A. M., pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires.

A son retour, il quittera Bâton Rouge les JEUDIS à 5 heures P. M. et les LUNDIS à midi, ponctuellement.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord. 3 oct

POUR BATON ROUGE

Départ, DIMANCHE, 4 octobre 1863.

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Salisbury, L. Boucher au commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL, au coin des rues Canal et Douane.

1er oct

POUR MATAMOROS.

La magnifique goelette T. C. ACTON, fine voilière, capitaine ——, prend un chargement au poteau 24, 2e District, en face du marché, et partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, excellents emménagements, s'adresser à JOSEPH KELLEY rue Gravier, No 36

[illegible]

Nouveaux ordres généraux importants.

Quartier Général du département du Golfe.

Nouvelle Orléans, 28 septembre 1863.

Ordres généraux No 70.

I—Les efforts héroïques de l'armée des Etats-Unis ont rétabli la libre navigation du Mississippi et de ses tributaires. La revendication de la liberté de ces eaux par la main de fer de la guerre contre une confédération des Etats rebelles, est un événement d'une importance égale à leur découverte et à leur colonisation et fait de l'Union une nation. C'est un baptême de sang. Dans une courte période de temps cette vaste et fertile vallée sera ouverte au commerce paisible du monde.

Malgré les ravages de la guerre, la destruction des propriétés, la dispersion des travailleurs et la décimation de la population, le globe habitable n'offre pas un plus noble théâtre pour les entreprises intelligentes que la vallée du Mississipi. La culture de nouveaux produits, l'application de nouveaux éléments et de différents systèmes de travail, la réorganisation immédiate des gouvernements locaux et l'énergie irrésistible de plusieurs millions d'hommes libres, créeront une richesse individuelle et une richesse nationale telles que le monde n'en a jamais vues. Aucun pays n'a jamais mieux mérité qu'on combatte pour lui, ou qu'on le défendît.

Le plus grand devoir du peuple est de maintenir et de défendre la liberté du Mississippi, d'où dépend le maintien du présent et l'espoir de l'avenir. Le gouvernement a droit à l'assistance armée de tous ceux qui réclament le droit de citoyens ou cherchent à en partager les privilèges. Ceux qui convoitent les profits du commerce en repoussant la citoyenneté et ne reconnaissent d'allégeance qu'envers des nations étrangères ne restent ici que par permission et par faveur et non par droit.

Pour l'accomplissement de ce devoir et pour aider à maintenir les importants avantages assurés par une libre communication entre la vallée du Mississippi et les marchés du monde, les citoyens du premier et du second districts congressionnels de la Louisiane, sujets au service militaire, ont été enrôlés pour le service militaire général, conformément aux dispositions de la loi de Conscription, passée par le Congrès en tant que cela est applicable à ce département. On publiera plus tard le nombre de troupes requis pour cet objet et le moment et la manière de les choisir. La conscription n'embrassera pas les personnes bien disposées qui, dans le cas où elles seraient prises par l'ennemi, ne seraient pas admises à toutes les immunités accordées aux soldats des Etats Unis.

II—L'organisation d'un ou plusieurs régiments de volontaires qui seront désignés sous le nom de "Les volontaires de la Louisiane", dont les services seront limités par les termes de l'enrôlement à la protection et à la défense de la Nouvelle-Orléans, est autorisée par le présent. Les volontaires pour ce service recevront une prime de cent dollars, dont vingt-cinq dollars et un mois de paie seront payés d'avance au moment où le volontaire sera enrôlé au service pour la guerre. Le capitaine C. W. Kilborn, maréchal prévot de la ville de la Nlle Orléans, est chargé de l'organisation immédiate et du commandement du premier régiment; le capitaine B B Brown, maréchal prévot de Jefferson est autorisé à organiser et à commander le second régiment. Le premier régiment sera recruté et organisé dans la ville de la Nouvelle Orléans en exceptant le quatrième district, et le second dans les limites de la paroisse Jefferson et le quatrième district de la Nouvelle-Orléans.

III—Les hommes valides de couleur entre 20 et 30 ans, employés sur les habitations du gouvernement ou des particuliers, seront déclarés pour le service militaire dans le Corps d'Afrique sur un ordre de la Commission d'Enrôlement. Il n'est permis à aucun officier ni à aucune personne de recruter des hommes pour aucun régiment spécial de ce corps, et tout officier recrutant pour ce corps en vertu de cet ordre sera muni, et tenu de présenter sur réquisition, des pouvoirs l'autorisant à agir et signés par le surintendant du recrutement et approuvé par la Commission d'Enrôlement. Des remplaçants seront reçus dans les cas où le travail de la recrue sera spécialement nécessaire, et des exemptions accordées dans des cas de nécessité, sur demande à la Commission d'Enrôlement, mais par aucune autre personne ni aucun autre moyen. Des arrangements seront faits pour assurer les récoltes de la saison, et des travailleurs seront fournis autant qu'il sera praticable pour suppléer aux vacances occasionnées par l'exécution de cet ordre. Le premier devoir de ceux qui aiment la culture du sol est de le protéger de l'invasion, et ceux dont les intérêts sont incompatibles avec une vigoureuse défense du département, ou qui sont indifférents aux invasions d'un ennemi public ne peuvent avoir aucun droit que le gouvernement soit tenu de respecter. Par ordre du Major général BANKS.

G. NORMAN LIEBER, A. A. Général.

Quartier Général du Département du Golfe, Nouvelle-Orléans, 28 sept. 1863

—Ordres généraux No 71—

I—Les soldats de l'armée du Golfe employés comme infirmiers ou garde malades, dans les hôpitaux militaires ou particuliers, seront relevés de ces fonctions, et envoyés à leurs régiments aussitôt que le bien des malades et l'intérêt général du service le permettra; et des gardes malades et infirmières du sexe féminin, instruites et compétentes seront employées aux gages que fixera le directeur médical du département et qui ne dépasseront pas $18 par mois

II—Afin que les hôpitaux puissent être débarrassés des soldats qui peuvent en être renvoyés sans danger, bien que n'étant pas assez bien pour reprendre leur service en campagne, et que les convalescents ne soient pas soumis à la fatigue inutile d'un transfert immédiat de l'hôpital à l'armée en campagne, le directeur médical du Département est chargé du soin d'établir des "quartiers convenables pour les convalescents." Le camp sera soumis à la surveillance médicale, mais sera sous le commandement d'un officier militaire compétent. Destiné spécialement aux convalescents et au rétablissement des hommes épuisés, il sera muni de moyens d'instruction, de récréation, de discipline et d'amélioration générale pour la santé.

III.—Une commission sera nommée par l'officier qui commande les défenses de la Nouvelle-Orléans, ou tout poste où les hôpitaux généraux pourront être établis, et elle se composera d'un militaire et d'un officier médical, qui une fois tous les quinze jours ou plus souvent inspectera les divers hôpitaux et les quartiers des convalescents, dans le but d'ordonner le transfert des soldats des hôpitaux aux quartiers de convalescents et de ces quartiers aux régiments en campagne, partout où l'état des hommes et les intérêts du service le requerreront. Les officiers qui auront la surveillance des hôpitaux et des camps de convalescents veilleront spécialement à ce que ces transferts soient promptement et convenablement exécutés; et ils sont autorisés à faire ces transferts toutes les fois que, dans leur jugement, le service public l'exigera.

IV—Le Maréchal-Prévot général et ses députés devront renvoyer tous les traînards de l'armée aux quartiers de convalescents.

Par ordre du Major Général BANKS.

G. NORMAN LIEBER. A. A. Général.

Quartier Général, département du Golfe.

Nlle-Orléans, 28 septembre 1863.

ORDRES GENERAUX No 72.

Le général commandant du corps d'Afrique est autorisé par le présent à détacher de la ligne un officier d'état-major additionnel, avec le rang et la paie de capitaine et la désignation "d'instructeur de corps." Son devoir sera de surveiller dans les garnisons et, autant que cela pourra s'accorder avec les devoirs militaires, en campagne, l'éducation des hommes enrôlés dans le corps d'Afrique.

L'officier commandant de chaque régiment est autorisé à détacher un officier d'état-major additionnel avec le rang et la paie de lieutenant et la désignation "d'inspecteur de régiment." Son devoir sera, sous les réglements établis pour le gouvernement du corps, d'enseigner aux hommes du régiment les rudiments de l'éducation. Les réquisitions pour les livres et appareils qui pourront être nécessaires pour l'exécution de ces ordres, seront envoyées au quartier-général du département pour y être approuvées.

Par ordre du major général BANKS.

G. NORMAN LIEBER, A A A G 30 sep—6

Société de bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de cette Société sont avertis que l'assemblée régulière mensuelle aura lieu LUNDI soir, 5 octobre, à 8 heures, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale. Les membres sont priés d'être exacts.

Par ordre du président. F. SCHUMACHER, Secrétaire.

2oct—3f

Bonnes nouvelles pour les personnes bilieuses.—L'expérience de chaque jour démontre qu'il est facile de contrôler et [illegible] la maladie de foie sous toutes ses formes. [illegible] opiniâtre; mais il ne peut résister à L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER qui [illegible] L'ORGANE A FONCTIONNER [illegible] ce qu'il était auparavant. La constipation disparaît, la douleur au côté et la douleur au dos cesse. Si le blanc des yeux ont une couleur jaunâtre, [illegible] la couleur naturelle; et l'appétit [illegible] revient, et la digestion est interrompue, elle est rétablie; en un mot, quels que soient les symptômes de la maladie et quelle soit la phase, LA GUERISON EST CERTAINE. Si on n'a qu'une attaque à la maladie de foie, l'usage régulier de l'antidote, en petites quantités, en empêche le développement. Ce sont des faits prouvés, que les personnes bilieuses y réfléchissent.

AGENTS:

J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
C. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 30,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 8 & 10,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Common, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 28 et 30 rue Common.

2oct—6

Grocerie à vendre.

GROCERIES. Une GROCERIE et un CAFÉ, parfaitement situés, seront vendus à des conditions raisonnables. S'adresser au coin des rues Ursulines et Tonti. 3oct—6f

Demande de [illegible]

On désire, dans [illegible] française, deux ou trois pensionnaires [illegible] 15 sept—30f

VENTES A L'ENCAN.

Chaussures, Linge fait, et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HOLTZ, Encanteur.

SAMEDI, 3 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 caisses chaussures telles que—Balmorals Grain Hunters, Brodequins, Bottes de cavalerie, Bottes veau, Guêtres et Pantoufles pour hommes; Balmorals Guêtres et Pantoufles pour femmes; Brodequins et Souliers liés pour garçons, Souliers d'enfants, &c. &c. &c.

100 douzaines chapeaux français et américains, assortiment choisi pour hommes et jeunes gens.

100 lots linge fait, chemises, caleçons, &c, &c.

Conditions à la vente. 2oct

Groceries, provisions et liqueurs.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu samedi trois du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—Epaules, jambons, bœuf, porc salé, farine de maïs, farine son, huile de charbon, tabac à fumer et à chiquer, eau de vie, whisky, schnapps, rhum, amer Hostetter, vin rouge et vin d'Oporto, cidre, huile d'olives, cornichons chandelles, balais, articles en bois, &c.

Conditions—comptant. 3oc

Velours de tapis et de Bruxelles, meubles, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29 En. Gravier.

IL sera vendu, samedi, trois du courant à 10 heures, à l'entrepôt No 74 de la rue St Charles—Un bel assortiment général de bois de lit en acajou et en noyer, armoires, bureaux, sofas, chaises, tables buffets, &c.—Egalement—quelques beaux tapis de velours et de Bruxelles, tableaux, gravures, lampes, &c.

Conditions—comptant. 3 oct

Coton. Coton.

25 balles coton à l'encan.

PAR WM. P. VINCENT, Encanteur.

AUJOURD'HUI samedi, 3 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, au No 64, rue Douane—

13 balles coton,
B & C 7 do do
L & F 5 do do repacked.

Conditions, comptant en billets du Trésor des E. U.

3oct

PAR R. SCOTT, encanteur.

AUJOURD'HUI samedi, trois octobre, à 10 heures, il sera vendu au No 54, rue des Magasins—

Jambons, épaules, bœuf mess, 25 boîtes biscuits pilote, 20 barils farine, 20 caisses savon de toilette, 11 caisses huile de charbon, 100 barils maquereaux, pois, 100 sacs sel fin de table, 50 1/2 boîtes thé noir, 25 barils sucre, 20 barillets harengs de Holande, chandelles, savon, beurre, fromage, tonneau—Egalement—Whisky Irlandais et Bourbon en dame jeannes vin de Malaga, eau de vie, Schnapps, amers, tabac à chiquer. 3oc

Pour clore des consignations.

PAR H. H. McLEAN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 3 octobre, à onze heures du matin, au magasin No. 19 de la rue des Magasins, coin Commune—

150 caisses biscuits pilote, 55 caisses tabacs assortis à chiquer;
50 barils pommes de terre, 10 ½ barils pois concassés.
50 caisses amidon, 5 caisses savon;
80 " savon de toilette, 10 caisses café moulu;
60 " amer, 30 caisses whisky Bourbon,
50 " vin de mûres, 25 caisses vin au gingembre,

—Egalement—

Cans à l'huile, carafes d'une bouteille et d'une demi-bouteille, cordes d'emballage, pipes, saleratus, poivre moulu, poudre-levain, savon de Castille, &c, &c.

La vente est sans réserve.

Conditions, Comptant en monnaie courante. 3 oct

Vente de Marchandises sèches,

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salles d'encan, 69, rue de Chartres.

LUNDI cinq courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 69.

Un assortiment de

MARCHANDISES SECHES, telles que:

Popelines en couleur,
Casimirs français, Flanelles coton,
Satinets, Mouchoirs batiste, Bas et Chaussettes, Cotons blancs et écrus, Gingas, Cotonnades, Rubans, Voiles, Cotons croisés, Flanelles bleues et rouges, &c.

Conditions à la vente. 3 oct

Succession de Chr F. Seeliger.

Coutellerie, [illegible], Livres, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

LUNDI, 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin No 160, rue de Chartres, entre les rues Jefferson et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 septembre 1863, les marchandises suivantes appartenant à la succession—

Un assortiment de bijouterie, coutellerie, livres, &c., contenus dans le magasin du défunt No 160, rue de Chartres.

Conditions—Comptant, en monnaie courante.

1oct—5 12

Meubles!

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu lundi 5 octobre 1863, à 10 heures du matin, à mon bureau, No [illegible], passage de la Bourse, entre Bienville et Conti—

Un lot de meubles [illegible]

Conditions—comptant. 3 oct

Succession de José Lopez—No. 19,852

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 25 [illegible] 1863 et signé par l'honorable S. Hiestand, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu à l'encan [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

10.—UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalia, Erato, Liberté et Howard, désigné par le No UN [illegible] sur un plan dressé par A. Castaing, architecte, [illegible] et déposé en l'étude de J. Cuvillier [illegible]

20.—UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la partie [illegible] du faubourg Ste Marie [illegible] sur un plan dressé par F. Zimpel, [illegible] 1834 [illegible] pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, [illegible]

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public aux frais de l'acquéreur. [illegible]

BERNARD TURPIN

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 93, RUE VIEILLE LEVÉE,

Entre St Louis et Conti. 17 sept—30f

Champagne de la veuve Clicquot Ponsardin.

20 Caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot, en grandes et demi bouteilles.

A vendre par B. C. CASTENDYK, rue Tchoupitoulas No 15

9 sep—1m

CHANGE SUR FRANCE,

Constamment à vendre par

J. H. LIMET & Cie, 17 Carondelet

22aout—3m

A VENDRE,

2500 sacs SEL.
60 rouleaux TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde.
35¼ vin d'OPORTO, B. REID.
68¼ et caisses MADERE, GROUSSET.
30 futailles COGNAC, Rasteau, de preuve.
60 futailles COGNAC de la célèbre marque C. C. C. EXTRA CAHUSAC.

Aug. COUTURIÉ,
Successeur de FLASSAN,
Rue Vieille Levée No 42.

5 sep—1m

J. H. CARTER,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

Rue Tchoupitoulas, Nos 8 et 10 et rue Nlle-Levée Nos 8 et 10,

OFFRE A VENDRE LES MARCHANDISES SUIVANTES

—En magasin et en débarquement—

PORC MESS,
PIG PORK,
BŒUF MESS,
BŒUF FULTON MARKET,
BACON BREAKFAST
BLATS COTÉS DESOSSÉS ET RIBBID
EPAULES,
BŒUF FUMÉ,
LANGUES DE BŒUF,
JAMBONS RAWSON,
SAINDOUX—en tierçons, barils et barillets
BEURRE—en barillets et en fréquins
FROMAGE,
FARINE—Planter's, T. Harrison, Eclipse,
FARINE DE MAIS,
BISCUITS PILOTE,
HARRICOTS BLANCS
POIS CONCASSÉS
ORGE PERLÉE,
MACARONI,
VERMICELLI,
MAQUEREAUX,
MORUE,
SAUMON,
HARRENGS,
CAFE JAVA,
CAFE RIO,
CAFE DE LA M
CAFE MOKA,
THE IMPERIAL,
THE GUNPOWDER,
THE YOUNG HYSON,
ENGLISH BREAKFAST,
THE OOLON
CHANDELLES,
SAVONS, AMIDON,
POUDRE LEVAIN,
MOUTARDE,
BI-CARBE DE SOUDE,
SALERATUS,
CREME DE TARTE
DINDE ROTIE,
VOLAILLES ROTIES,
OIES ROTIES,
BŒUF ROTI,
MOUTON ROTI,
BŒUF A LA MODE,
VIANDE DE SAUCISSE
TOMATES FRAICHES,
ANANAS FRAIS,
PECHES,
LAIT CONDENSÉ, DE BORDEN,
MAQUEREAUX FRAIS,
SAUMONS FRAIS,
HOMARDS FRAIS

Vins, eaux de vie, liqueurs.

TABACS—à chiquer et à fumer,
SUCRES—brut, clarifié, en morceaux et en [illegible]
SIROP GOLDEN, MELASSE.

—Egalement, un grand stock de—

CONSERVES, GELEES, CORNICHONS, SAUCE EPICES &c, &c.

5 sept—30f

FARINE.

100 barils FARINE Extra Nonpareil,
100 do do do Tropical,
100 do do do Gillespie,
300 do do de différentes marques,
300 do biscuits pilote de choix, frais.

A vendre par JEROME B. VAN HORN,
Rue des Magasins, No 61.
15 sept—

Nous avons reçu en consignation.

DE plusieurs des plus grandes fabriques de l'Ouest, une quantité considérable de TABAC A CHIQUER arrangé avec un soin tout particulier, pour ce marché. Les marchands en gros sont invités à venir examiner notre stock qui sera toujours assez varié et nous permettra toujours de faire face aux plus fortes demandes, à des conditions avantageuses. Nous donnons une liste [illegible]

Cinquante 3/4 caisses, 10 à la livre,
Soixante quinze 3/4 caisses, Navy, d'une livre.
Dix caisses noir doux, [illegible]
Cent cinquante caisses [illegible]
Deux cents caddies May Apple Pancake,
Cinquante caddies, tordu,
Quarante 3/4 caisses [illegible], d'une livre,
[illegible]
Trente caisses [illegible] Virginie [illegible] "John Robinson."

[illegible] MAYER BROTHERS, [illegible] No 61,
17 sept—30f entre les rues Bienville et [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Café moulu, savon, thé, amidon, bœuf, harengs, tabac à fumer et à chiquer, cirage, café.

PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42—151 barils maquereaux frais, 375 caisses harengs, 100 caisses poivre moulu, 150 caisses amidon 30 caisses cirage Excelsior, 20 caisses savon Palm, 40 caisses bottes tabac à fumer, 30 caisses vin rouge, 200 caisses tabac à chiquer, 10 boites thé noir, 25 caisses savon de Liverpool, 70 caisses café moulu, 80 caisses chandelles, Adamantine, 40 caisses cidre Champagne bœuf mess, porc, beurre, capres, poudre levain, eau-de-vie, whisky, plats côtés bacon, vinaigre, huile d'olive, orge. 3oct

146 barils farine à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, 3 octobre, à midi, dans la rue des Magasins No 54—

146 barils farine. La vente est péremptoire et sans réserve.

Conditions—comptant. 3oct

323 fourneaux en terre à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi trois octobre, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille Levée, No 203—

323 fourneaux en terre, avariés sur la barque Wm Van Name.

Conditions—comptant en billets du Trésor des E. U.

1 oct

Vente renvoyée à lundi, 5 octobre.

Beaux meubles français, en acajou pour chambres à coucher, salles à manger et salons—Vins, Fayence, Verrerie et Batterie de cuisine—à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

R. GUTIERREZ, encanteur.

Salle d'encan, encoignure Chartres et St Louis.

LUNDI, prochain, 5 octobre, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue d'Orléans, No 280, près la rue St-Claude, Deuxième District—Le contenu de la dite résidence comprenant de beaux meubles de chambres à coucher, de salle à manger et de salon, en manufacture française. Egalement, toute la faïence et la verrerie, la coutellerie de table, les glaces, les tapis, les nattes, les rideaux, les stores, les ornements de cheminée, &c, &c.

—Egalement—

Toute la batterie de cuisine et un lot de vins et de liqueurs, &c.

Les installations de gaz, chandeliers, globes, conduits &c, et un BEAU PIANO PLEYEL en bois de rose.

On peut examiner les meubles le jour avant la vente. 1er oct

Marchandises Sèches, Souliers, Articles de mercerie, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

R. GUTIERREZ, encanteur

Salle d'encan, encoignure Chartres et St-Louis.

SAMEDI 3 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve, au magasin situé encoignure Chartres et St-Louis—

100 lots de marchandises sèches, souliers pour hommes, femmes et enfants, articles de mercerie, &c.

3oct—

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage

Succession de feu Louis Toutant Beauregard

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 19,168 — En vertu d'un jugement [illegible] 17 de septembre 1863, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 24 octobre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage entre héritiers à l'adjudication de la propriété [illegible] suit la description.

Un terrain situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Orléans, Bourgogne et Ste Anne.

Le dit terrain mesure, environ, quarante pieds de face à la rue Orléans, sur environ quatre-vingt dix pieds de profondeur, le plus ou moins de contenance étant pour le compte de l'acquéreur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans en exclure une [illegible] réserve. Les bâtisses et améliorations consistent en une maison basse avec attique, Nos 81 et 83, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, une cuisine en bois à deux étages, aussi couverte en ardoises, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de [illegible] suivant acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du [illegible] février 1858.

CONDITIONS — Un [illegible] du prix payable à [illegible] en un, deux, trois et quatre ans de crédit en billets portant intérêt [illegible] jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses et améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur, [illegible] comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 sept—29—oct 6 15 24

Frederick Vix vs L. C. Jurey.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,656—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 10 d'octobre 1863 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété ci-dessous décrite, saisie dans la présente cause:

Une certaine portion de terre sise dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, St-André, Nayades et Josephine, mesurant cinquante huit pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Prytanée, [illegible]

Ladite portion de terre est composée des terrains Nos Vingt Sept et Vingt-Huit et d'une partie de la façade du No Vingt-Neuf [illegible] sur un plan [illegible] A. Hedin, architecte, daté du 12 avril 1858 et déposé en l'étude de [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] Lee par acte au rapport de Theod. Guyol, notaire public en cette ville, en date du 25 de mars 1856.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM.

4 sept—17, 25 oct [illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

Joseph Vallée vs Mme Jean Paget.

QUATRIEME COUR DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] le 12 octobre 1863 [illegible] rue St-Pierre [illegible] entre les rues Chartres et Royale [illegible]

LOUIS GASTINEL, Constable

Revenu intérieur des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,

District [illegible] Etat de la Louisiane,

Nlle-Orléans, 12 Septembre 1863.

Timbres [illegible] articles de propriété.

Les apothicaires, les droguistes, les marchands et le public sont avertis par le présent que par l'amendement du 3 de mars dernier à la loi de contributions des Etats Unis TOUTE PERSONNE qui offrira en vente, après le 1er septembre, un "paquet" une boîte, une bouteille, un pot, une fiole ou autre récipient contenant des pilules, des poudres, des teintures, des trochisques ou des pastilles, des sirops, des cordiaux, des amers, [illegible] des onguents, des pâtes, des gouttes, des eaux, des essences, des esprits, des huiles ou d'autres préparations ou compositions quelconques [illegible]

Quiconque vendra les articles énumérés ici sans y apposer le timbre convenable de revenu intérieur, encourra, à chaque fois, une amende de DIX PIASTRES. Quiconque enlèvera ou détachera les timbres de revenu convenablement apposés aux articles ci-dessus, qui les fera enlever ou permettra qu'ils soient enlevés ou détachés, qui se servira d'un timbre, d'une enveloppe ou d'une couverture à laquelle un timbre est apposé, pour couvrir tout article ou denrée autre que celui contenu dans la dite enveloppe ou couverture avec le timbre employé en premier lieu, dans l'intention d'éluder les droits de timbre, sera sujet, par chaque article pour lequel le délit aura été commis, à une amende de CINQUANTE PIASTRES, laquelle sera perçue avec frais et l'article ou la denrée sera déclaré forfait. [illegible] seront suivis d'une amende de CENT PIASTRES et de la confiscation des articles [illegible]

GEORGE S. DENISON, Percepteur.

14 sept [illegible] District de la Louisiane.

Revenu intérieur des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,

District de l'Etat de la Louisiane.
Nlle Orléans, 16 septembre 1863.

LICENCES—Avis aux Contribuables.

Toutes personnes intéressées sont prévenues par le présent avis que la partie de la "Liste Annuelle" qui embrasse les Licences pour la cinquième division du district de Perception de la Louisiane, comprenant la section de la Nouvelle Orléans bornée par le côté nord de la rue Gravier, le côté sud de la rue du Canal, le fleuve et les derrières de la ville, et pour la sixième division comprenant la section bornée par le côté nord de la rue du Canal, le côté sud de la rue St-Louis, le fleuve et les derrières de la ville, a été reçue de l'assesseur des Etats-Unis et que les taxes de licence, pour la dite division, seront dues et devront être payées à ce bureau, le 25 du courant, et dans les quatre jours qui suivront cette dernière date, conformément à la loi de contributions des Etats-Unis. Toutes les personnes qui négligeront de payer, dans le temps spécifié, les taxes ainsi assessées, seront sujettes à payer 10 pour cent de plus sur le montant des dites taxes. La loi punit sévèrement quiconque fait un commerce quelconque exigeant une licence, sans prendre la dite licence. L'amende est, dans tous les cas, strictement infligée.

Heures de bureau, de 8 heures du matin à 3 heures et demie de l'après-midi.

GEORGE S. DENISON, Percepteur.

16sept—autoct

Revenu intérieur des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur.

—District de la Louisiane—

Nlle-Orléans, 30 septembre 1863.

Le temps indiqué pour le paiement des licences, en vertu de la loi de Revenu intérieur des Etats-Unis, dans la cinquième et la sixième division d'assessement de ce district, est prolongé jusqu'au 5 octobre. Les licences non payées après cette date seront perçues par contrainte, en y ajoutant les pénalités et dépens.

GEORGE S. DENISON,
Percepteur.

1oct—M.

F. MINARD,

BOTTIER DE PARIS,

Rue Royale No 16,

(Ancienne Poste),

ENTRE CANAL ET DOUANE,

18 sept—1m NOUVELLE-ORLEANS

LAZARD & MICHEL,

109, RUE DE LA VIEILLE LEVEE,

BATISSES PONTALBA.

FACE A LA HALLE AUX VIANDES.

Habits, Linge de dessus et de dessous, Chapeaux, Casquettes, Malles, &c.

NOUS venons de recevoir par les derniers arrivages un assortiment complet et varié des articles ci-dessus, [illegible]

40 [illegible]